

Image not found or type unknown



Saisie du JAF pour pension - pièces du dossier contradictoire

Par **MMielle**, le **17/06/2013** à **17:16**

Bonjour,
Je dois prochainement repasser en audience devant le JAF car mon ex-époux, qui a perdu son emploi, demande une baisse conséquente des pensions alimentaires versées.
Il a saisi le JAF à ce propos. J'ai pu reporter l'audience précédente pour une cause justifiée. Par contre, il ne m'a communiqué aucune pièce avant cette audience prévue et je pense qu'il fera de même la prochaine fois. Il ne prend pas d'avocat et moi non plus. J'ai préparé mon dossier contradictoire, justifiant notamment de mes ressources et dépenses, et le bureau du JAF me demande de lui communiquer toutes les pièces.
Compte-tenu du fait qu'il ne va rien me communiquer, je ne souhaite pas non plus lui faire part de mes arguments.
Comment le juge peut interpréter cette non diffusion de documents, de sa part, de la mienne ?
Enfin, monsieur étant un fin menteur, il va certainement arguer qu'il m'a tout envoyé. Doit-il en apporter la preuve (accusé réception par exemple) et même chose pour moi ?
Merci pour tous vos conseils